



Tournois sanctionnés 2021 - Admissibilité par catégorie en fonction de l'année de naissance des joueurs et joueuses et du type de tournoi

Tennis Québec tient à vous informer des critères suivants concernant l'admissibilité aux différentes catégories de tournois sanctionnés en fonction de l'année de naissance des joueurs et joueuses et du moment de l'année :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2021

	2 *	3 * - 3.5 * - 4 * (sauf étapes et championnats québécois)	Étapes et championnats québécois	Tableaux de réserve des étapes et championnats québécois *
FS 7-8-9	2012 à 2014		Pas applicable	
FS 9-10	2011 et 2012		Pas applicable	
10 ans et moins	2011 et 2012			
12 ans et moins	2009 à 2011	2009 à 2011	2009 à 2011	2009 et 2010
14 ans et moins	2007 à 2010	2007 à 2010	2007 à 2010	2007 et 2008
16 ans et moins	2005 à 2008	2005 à 2009	2005 à 2009	2005 et 2006
18 ans et moins	2003 à 2006	2003 à 2008	2003 à 2008	2003 et 2004
Classe ouverte	2007 et avant		Pas applicable	

* à partir du 1^{er} février 2021

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021

	2 *	3 * - 3.5 * - 4 * (sauf étapes)	Étapes	Tableaux de réserve des étapes et championnats québécois
FS 7-8-9	2012 à 2014		Pas applicable	
FS 9-10	2011 et 2012		Pas applicable	
10 ans et moins	2011 et 2012			
12 ans et moins	2009 à 2011	2009 à 2011	2010 à 2012	2010 et 2011
14 ans et moins	2007 à 2010	2007 à 2010	2008 à 2011	2008 et 2009
16 ans et moins	2005 à 2008	2005 à 2009	2006 à 2010	2006 et 2007
18 ans et moins	2003 à 2006	2003 à 2008	2004 à 2009	2004 et 2005
Classe ouverte	2007 et avant		Pas applicable	

Il arrive que certains joueurs ou joueuses obtiennent une dérogation leur permettant de participer à des tournois de catégorie supérieure au-delà de ce qui est déjà permis selon les tableaux fournis ci-dessus. **Une telle demande de dérogation ne peut être présentée que par un entraîneur** et doit être acheminée par courriel à Sylvie Giroux, Entraîneure/Directrice du développement des athlètes.

Note explicative

Veillez noter que lors de la réunion du 20 février 2020, les membres de la Commission des entraîneurs du Québec ont entériné des changements liés à l'admissibilité aux tournois 2 étoiles qui s'appliquent depuis le 1^{er} mai 2020. Ce changement lié à l'âge de participation aux tournois deux étoiles est mis en place afin de limiter le surclassement de joueurs et joueuses à une seule catégorie d'âge supérieure et ainsi permettre une participation accrue des joueurs et joueuses moins expérimentés dans nos tournois sanctionnés.

Tournois deux étoiles

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	10-12 ans
Tournoi 14 ans et moins	11-14 ans
Tournoi 16 ans et moins	13-16 ans
Tournoi 18 ans et moins	15-18 ans

L'admissibilité aux étapes et aux championnats québécois des circuits de sélection intérieur et extérieur demeure inchangée :

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	10-12 ans
Tournoi 14 ans et moins	11-14 ans
Tournoi 16 ans et moins	12-16 ans
Tournoi 18 ans et moins	13-18 ans

* Veuillez noter qu'à partir du **1^{er} septembre de chaque année**, l'âge d'admissibilité pour chacune des catégories est modifié comme suit :

Catégorie	Âge
Tournoi 12 ans et moins	9-11 ans
Tournoi 14 ans et moins	10-13 ans
Tournoi 16 ans et moins	11-15 ans
Tournoi 18 ans et moins	12-17 ans

Cette règle vise à s'assurer que seules les personnes admissibles à participer aux Championnats canadiens l'année suivante puissent s'inscrire aux étapes automnales du circuit de sélection qui débutent au mois d'octobre.

À jour en date du 9 décembre 2020